



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SAINT-DENIS | LE 16 JUIN 2018

TABLE RONDE TRIPARTITE ENTRE L'ÉTAT, L'UTP ET LES ORGANISATIONS SYNDICALES

LA CFDT CHEMINOTS POSE SES REVENDICATIONS POUR UNE CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE HAUT NIVEAU

La réunion tripartite réunissant syndicats, patronat du secteur ferroviaire et gouvernement s'est tenue hier. Elle répondait à une demande forte de l'intersyndicale afin de poser les bases de la négociation du futur cadre conventionnel au travers d'un protocole d'intention.

Pour la **CFDT**, cette rencontre avait pour objectif d'obtenir des engagements clairs de la part de l'union patronale et de l'État sur un certain nombre de droits à inscrire dans la future convention collective nationale du ferroviaire (CCN).

LES REVENDICATIONS DE LA CFDT

L'UTP et le gouvernement ont reçu, il y a trois semaines, une note de contribution de 18 pages de la **CFDT Cheminots**, portant plus particulièrement sur :

➔ **un système de santé et de prévoyance** de haut niveau, avec la création d'une structure d'assurance maladie de branche, portée par la Caisse de prévoyance et de retraite

du personnel de la SNCF (CPRP) et l'objectif d'une extension du régime spécial d'assurance maladie des cheminots au statut à tous les salariés de la branche ;

- ➔ **la mise en place d'une mutuelle** avec prise en charge de l'employeur ;
- ➔ **une prévoyance améliorée** ;
- ➔ **une action sociale de branche** comportant en outre un volet sur l'accès au logement ;
- ➔ **la sécurisation de l'emploi** et des parcours professionnels au sein de la branche, mettant en œuvre des dispositifs ambitieux de reclassement interentreprises, consacrant une ancienneté de branche et des dispositifs d'évolution professionnelle ; ➔➔➔

